



FAQ Utilisateur et Installateur

Pour répondre aux questions de l'utilisateur

- **Y a-t-il une caution pour l'EAD ?** Non le programme location EAD n'exige aucune caution
- **Quand démarre le premier prélèvement ?** Le 5 du mois suivant la date d'installation de l'EAD. **Le démarrage n'a lieu que si l'installateur a correctement renseigné la date d'installation dans l'interface LGS.**
- **Qui contacter en cas de problème ?** La ligne d'assistance de l'équipe Location EAD ou votre installateur
- **Si je désinstalle mon EAD avant la fin de la période de location les prélèvements vont-ils s'arrêter ?** Non, le tarif étant dépendant de la durée initiale du contrat, il n'est pas possible de modifier le contrat en cours de réalisation pour le réduire, les prélèvements selon l'échéancier initial seront réalisés pour l'ensemble des mensualités prévues.
- **Est-il possible d'augmenter la durée de location ?** Oui en contactant la ligne d'assistance de l'équipe Location EAD
- **Puis je faire désinstaller mon EAD ailleurs que le centre qui a réalisé l'installation ?** La désinstallation par un centre non qualifié est strictement interdite, en cas d'impossibilité de réaliser la désinstallation par le centre contactez la ligne d'assistance de l'équipe Location EAD.
- **Est-il possible de garder mon éthylotest à la fin du programme de location ?** oui nous proposons différentes formules selon vos besoins d'utilisation, vous obtiendrez toutes les informations en contactant la ligne d'assistance de l'équipe Location EAD

Ligne d'assistance de l'équipe Location EAD pour l'utilisateur

Par téléphone: 05.47.51.01.10

contact@location-ead.fr

Site internet: www.location-ead.fr

Pour répondre aux questions de l'installateur

- **Comment connaître mes identifiants installateur ?** Ils vous sont communiqué lors de la signature de la convention installateur. Attention chaque identifiant est propre à un site d'installation et il faut utiliser les bons identifiants pour éviter toute erreur de livraison.
- **Qui contacter en cas de besoin d'assistance pour l'installation ?** La ligne d'assistance de Inodis | Stoneridge France est dédiée aux installateurs.
- **L'EAD est en panne, quelle est la procédure ?** Quelque soit l'objet du problème il faut contacter l'assistance technique avant tout remplacement du matériel. En cas de besoin nous vous ferons parvenir un matériel de remplacement dans les plus brefs délais.
- **Qui prend en charge l'étalonnage de l'EAD ?** Les EAD sont livrés étalonnés avec un certificat d'étalonnage, si un étalonnage supplémentaire est nécessaire lors de la période de location, sauf accord préalable d'Inodis, cette prestation est à la charge de l'utilisateur.
- **Qui prend en charge les frais de déblocage d'un EAD ?** C'est à la charge de l'utilisateur, il est par conséquent très important de l'informer sur le fonctionnement de la procédure de retest et sur les risques de blocage du véhicule en cas de non respect. Le manuel et guide de démarrage rapide doivent rester dans le véhicule.
- **Comment percevoir mes frais de gestion ?** Une fois l'EAD retourné à Inodis, vous pourrez envoyer la facture de vos frais de gestion à l'adresse suivante: compta@inodis.fr, mentionner le **nom** et l'**immatriculation** pour chaque dossier.

Ligne d'assistance Technique Inodis | Stoneridge France pour les installateurs

Par téléphone: 05.59. 50.80.49

assistance@chronotachygraphe.fr

Intranet installateur: www.chronotachygraphe.fr